

## BILAN DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Créé le 21 septembre 2017, le Conseil de Développement (CODEV) est un organe autonome de démocratie participative. La création d'une telle instance est une prérogative de la loi NOTRe pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Sous la présidence de Jean-Yves DESQUESNES, le CODEV se réunit sous plusieurs formats (plénières, bureaux, ateliers de travail) afin de réfléchir et débattre collectivement sur des problématiques concourant à l'aménagement et au développement du Cotentin. Il est amené à rendre des avis ou des contributions sur les sujets dont il est saisi par la Communauté d'agglomération du Cotentin ou dont il s'est autosaisi.

Le rôle premier du CODEV est de venir éclairer les choix des élus sur les politiques à mettre en œuvre en matière de transports, transition écologique, économie et emploi, développement du numérique, culture, santé, logement, etc.

Les points de vue et les propositions des concitoyens sur ces sujets sont consultatifs et ont vocation à venir compléter les expertises techniques et politiques de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Le Conseil de Développement est ouvert à tous les habitants majeurs et à tous les acteurs (associations, entreprises...) œuvrant sur le territoire de la Communauté d'agglomération et n'ayant pas de mandat d'élu communautaire. La participation au Conseil se fait sur la base d'un engagement volontaire et bénévole des personnes candidates. Organisé autour de 85 structures et 30 personnes issues de la société civile, le Conseil de Développement du Cotentin comprend au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 196 membres répartis au sein de 4 collèges : acteur économique et socio-professionnels ; organismes publics et assimilés ; vie associative ; société civile).

### **Les travaux du Conseil de Développement du Cotentin :**

En 2019, l'agglomération du Cotentin a chargé le Conseil de Développement d'apporter un avis sur deux sujets stratégiques du Cotentin :

- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : 28 personnes inscrites à l'atelier

de travail, prochain atelier prévu après les élections municipales

- le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC) : les 25 personnes inscrites à l'atelier ont travaillé sur les orientations du PDC et sur le plan d'actions avant de rendre un avis aux élus le 28/11/2019.

Au-delà de ces travaux, le Conseil de Développement s'est autosaisi en 2019 sur la question de l'attractivité du territoire, et a identifié trois leviers de travail pour répondre à cette problématique :

- 22 personnes inscrites pour les équipements structurants : Quels sont les équipements qui pourraient améliorer l'attractivité du territoire ?
- 16 personnes inscrites pour la mer/le tourisme : Comment valoriser notre littoral tout en le préservant ? Un modèle de tourisme responsable doit-il être inventé pour le Cotentin ?
- 24 personnes inscrites pour la culture : Comment améliorer l'accessibilité à la culture et aux loisirs dans le Cotentin ?

Par ailleurs, le CODEV participe activement à tous les projets portés par l'agglomération du Cotentin, dont le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ou l'étude d'aménagement commercial et du parc hôtelier.

### **Au programme de 2020 :**

Le Conseil de Développement souhaite poursuivre les chantiers engagés en 2019 concernant le PCAET et les auto-saisines. Par ailleurs, le CODEV aura pour mission de rendre un avis, suite à la demande de l'agglomération, concernant le Plan Local de l'Habitat (PLH)

Un nouvel appel à candidature pour le renouvellement des membres est envisagé pour l'année à venir sur les 3 premiers collèges.

